

Étant donné que les employés de la Chambre des communes n'ont pas le droit fondamental à la libre négociation collective qu'ont tous les autres travailleurs au Canada et étant donné que le Canada a adhéré aux conventions de l'OIT accordant la libre négociation collective à tous les travailleurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre exige du ministre du Travail qu'il présente immédiatement une mesure législative accordant pleins droits de négociation collective à tous les employés de la Chambre des communes.

Mme le Président: Il faut, pour ce genre de motion, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LES ÉLÉVATEURS HORS-LIGNE POUR ACCÉLÉRER LE TRANSPORT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante et urgente.

Les producteurs de grain de La Crête et de Valleyview, en Alberta, doivent transporter leur grain sur une distance maximale de cent milles. Comme on ne prévoyait pas l'abandon de voies ferrées dans cette région, les lignes ne sont pas visées par les recommandations du gouvernement précédent au sujet d'un programme d'essai consistant à situer les élévateurs à grains loin des voies ferrées. Étant donné que dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à faire des transports une priorité nationale, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Transports étudie sérieusement et immédiatement la possibilité que La Crête et Valleyview, en Alberta, participent au programme d'essai d'élévateurs hors-ligne recommandé par le gouvernement précédent pour les régions où des lignes ferroviaires ont été abandonnées, selon les recommandations de la Commission Hall.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LA POSITION DU MINISTRE CONCERNANT L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À HAMILTON (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire que la population de la région métropolitaine de Hamilton considère comme étant importante et urgente.

En raison des réponses très ambiguës que le ministre des Transports a données à la Chambre lundi au sujet des dimensions et de la vocation futures de l'aéroport municipal de Hamilton et de la possibilité que la circulation aérienne excédentaire de l'aéroport international de Toronto, qui est très

Article 43 du Règlement

congestionné, doit être dirigée sur l'aéroport de Mount Hope, je propose, avec l'appui du député de Burlington (M. Kempling):

● (1415)

Que la Chambre demande au ministre des Transports d'énoncer clairement la position de son ministère dans cette affaire qui revêt une très grande importance pour le sud de l'Ontario.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACHEMINEMENT DU PÉTROLE PAR PÉTROLIERS—LES INSTANCES DU GOUVERNEMENT AUX AUDIENCES DES AUTORITÉS AMÉRICAINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, et j'espère que je pourrai obtenir le consentement unanime de la Chambre.

On sait les conséquences désastreuses qu'aurait pour les ressources maritimes du Canada une marée noire sur les côtes de la Colombie-Britannique et surtout dans le détroit de Juan de Fuca. Or, comme le gouvernement actuel n'a pas réussi, déjà en 1971, à faire accepter l'option terrestre pour acheminer le pétrole de la baie Prudhoe au marché américain, et comme les autorités américaines tiennent actuellement des audiences à Olympia, dans l'État de Washington, pour entendre les parties intéressées au projet de la Northern Tier approuvé par le président des États-Unis, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre exige que le gouvernement canadien soit présent à ces audiences où le représentent de temps à autre des membres du consulat canadien à Seattle, et aussi qu'il présente des instances où il exprimerait toute l'inquiétude qu'éprouvent à cet égard le Canada et les Canadiens...

Des voix: Règlement!

M. Munro (Esquimalt-Saanich):

... car plus le trafic des pétroliers est intense et plus augmentent les risques de marée noire, et où il signifierait que, de toute façon, le Canada pourrait instituer...

Une voix: C'est un discours!

M. Munro (Esquimalt-Saanich):

... un régime de cautionnement contre les risques de pollution frappant tous les navires pénétrant dans le détroit...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il présenter sa motion le plus rapidement possible?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, madame le Président.

... sans délai.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.